

Question remboursement bourse et absence aux rattrapages

Par **RB1995**, le **03/06/2017** à **12:36**

Bonjour,

Je n'ai pas validé mon M1 à Paris et je suis donc admis aux rattrapages. Or il s'avère que je me suis réorienté sur un autre domaine d'études qui me correspond davantage. Je ne compte donc pas aller aux rattrapages, mais ce n'est absolument pas par paresse. Est-ce que le CROUS pourra me demander de rembourser toutes les sommes versées et est-ce qu'il le fait souvent ? Je précise que j'ai assisté durant l'année à tous les cours, TD et examens de session 1 et que j'ai bien remis l'attestation d'assiduité du premier semestre.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/06/2017** à **12:58**

Bonjour

Vous êtes en effet toujours tenu d'une obligation d'assiduité. C'est pourquoi je vous conseille d'assister aux rattrapages même si c'est pour remettre une copie blanche. Au moins vous serez dans les règles.

Par **LouisDD**, le **03/06/2017** à **13:18**

Salut

Et expliquez votre situation à votre scolarité, dans la fac où je suis rendre copie blanche valait pour non assiduité... Qu'il n'y ai pas de malentendu !

A plus

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/06/2017** à **13:26**

Bonjour

[citation] où je suis rendre copie blanche valait pour non assiduité... [/citation]

Hé bé ! Chez nous du moment que l'étudiant a rendu sa copie et qu'il émerge c'est ok.
Dans le doute, écrivez quelques lignes [smile3]